



HAL
open science

Notice “ Éducation artistique et culturelle ”

Marie-Christine Bordeaux

► **To cite this version:**

Marie-Christine Bordeaux. Notice “ Éducation artistique et culturelle ”. Vincent Martigny, Laurent Martin & Emmanuel Wallon (dir.), *Éducation artistique et culturelle*, Les années Lang. Une histoire des politiques culturelles 1981-1993, 2021, pp.468-471. hal-04598554

HAL Id: hal-04598554

<https://hal.science/hal-04598554v1>

Submitted on 3 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Notice « Éducation artistique et culturelle », in Vincent Martigny, Laurent Martin & Emmanuel Wallon (dir.), *Les années Lang. Une histoire des politiques culturelles 1981-1993*, Paris : La Documentation Française / Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2021, p. 468-471.

Dernière version auteur avant publication

Éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est généralement présentée comme une compétence partagée entre au moins deux ministères (Culture et Éducation), avec un rôle de plus en plus important des collectivités territoriales. En France, elle regroupe traditionnellement trois approches combinées – la rencontre avec les œuvres, la pratique personnelle et collective, l'acquisition de repères et d'une approche critique (collectif, 2007) – et fait une place centrale au partenariat entre monde de l'éducation et monde de la culture.

Le 25 avril 1983 est signé le premier protocole national qui instaure l'EAC : il s'agit de mieux coordonner politiques culturelles et politiques éducatives, et de développer « la participation plus active des artistes et des organismes culturels à l'éveil de la sensibilité artistique, aux côtés des enseignants ». Par cet accord, sous l'impulsion de Jack Lang, le gouvernement met fin à ce qu'il est convenu d'appeler le « péché originel » de la fondation du ministère de la Culture par André Malraux, séparant délibérément les mondes de la culture, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et que Philippe Urfalino titre de manière éloquente : « La culture contre l'éducation » (Urfalino 1996 : 31-100).

Bien qu'il constitue un acte fondateur, ce protocole s'inscrit dans une dynamique précédente portée à la fin des années 1960 par un vaste mouvement de rénovation pédagogique, dont témoigne le colloque d'Amiens « Pour une école nouvelle », organisé en mars 1968 (Robert, 2008), qui affirme l'importance de l'éducation artistique et de sa capacité à ouvrir l'école sur le monde et la société moderne. La notion d'EAC y est définie de manière assez large car elle englobe aussi la culture et les médias, mais l'expression fera date. Le rapport final du colloque pose une distinction entre l'enseignement artistique, « plus spécialement engagé dans des techniques et formations particulières », et l'éducation artistique, « préoccupation commune à toutes les influences éducatives » en temps et hors temps scolaire, qui sera par la suite régulièrement remise en cause par l'Éducation nationale. À partir de 1971, le FIC (fond interministériel d'intervention culturelle) soutient, pour 20 à 25% de ses crédits, des projets en milieu scolaire et en 1977, le ministère de l'Éducation nationale crée en son sein une Mission d'action culturelle en milieu scolaire, dotée d'un budget propre et d'un réseau de correspondants académiques à l'action culturelle qui est aujourd'hui encore présent.

Le protocole de 1983 s'inscrit dans ces avancées, mais constitue une rupture par l'ampleur de ses objectifs. Il contient la plupart des notions-clés qui assureront le développement futur de l'EAC : « coordination », « politique conjointe », « partenariat ». Il annonce un projet de loi sur l'EAC, prévoit la création d'options de théâtre et de cinéma au lycée, ainsi que d'ateliers de théâtre, instaure les classes artistiques et les classes du patrimoine, préfigure les CFMI (centres de formation des musiciens intervenants) qui seront créés en 1984, cible les zones d'éducation

prioritaires et les lycées professionnels. Il prévoit de développer des formations conjointes des acteurs culturels et éducatifs, d'encourager les structures culturelles à s'impliquer et enfin d'étendre la coopération avec les collectivités territoriales.

Ce texte a un effet d'entraînement au-delà des seules administrations concernées : l'ANRAT (association nationale de recherche et d'action théâtrale) est créée en 1983 par des enseignants et des artistes militants ; la même année, est créée la Maison du geste et de l'image, portant un centre de recherche et d'éducation artistique pluridisciplinaire en lien étroit avec la ville de Paris ; à partir de 1985, les rencontres nationales Danse au cœur à Chartres deviennent un lieu ressource essentiel pour l'introduction de la danse dans les établissements scolaires et le partenariat avec des artistes, et seront le creuset du réseau national Danse à l'école.

La loi du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques, qui aurait dû être une loi-programme, est malheureusement un texte avorté, résultant de visions contradictoires après deux difficiles années de préparation. Elle porte notamment une confusion, qui n'est pas seulement sémantique, entre enseignements artistiques et éducation artistique. Son intérêt principal réside dans un de ses décrets d'application¹, qui définit les conditions dans lesquelles un professionnel peut apporter son concours à un projet pédagogique. Elle instaure également un « haut comité des enseignements [sic] artistiques » qui ne sera réunira que quatre fois en six ans et devra attendre 2006 puis 2013 sous la vice-présidence successive de Didier Lockwood et d'Emmanuel Ethis pour être renommé, relancé et jouer son rôle.

Entre 1988 et 1992, l'EAC subit, comme l'ensemble de la politique culturelle de l'État, le choc provoqué par l'enquête décennale sur les pratiques culturelles des Français². C'est un moment de bascule important, où l'EAC change de paradigme : après l'impératif de créativité qui caractérise les années 1960 et 70, l'impératif de qualité qui prévaut au cours des années 1980, elle est désormais traversée par l'« impératif démocratique » (Bordeaux, 2009). De nouveaux dispositifs, conçus à l'échelle de territoires (municipaux, cantonaux voire départementaux) s'ouvrent à Jeunesse et sports et aux collectivités territoriales, ce qui permet d'intégrer l'articulation entre temps scolaire, temps périscolaire et temps de loisir. Un protocole d'accord national – le premier en la matière – signé le 23 février 1989 entre le ministère de la Culture et le secrétariat d'État en charge de la Jeunesse et des sports prévoit une triple coopération : contrats de ville, Loisirs quotidiens des jeunes, Programmes vacances-été. Parallèlement, l'éducation au cinéma se développe et permet d'atteindre un nombre considérable d'élèves avec la création successive de Collèges au cinéma en 1989, Un été au cinéma en 1991, Écoles au cinéma en 1994, et plus tard Lycéens au cinéma en 1998³.

La période 1992-1993, où Jack Lang est à la fois ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, est fertile en expérimentations de nouveaux dispositifs : une circulaire encourage en

¹ Arrêté du 10 mai 1989

² *Nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des Français en 1989*. Mars 1990. Paris : La Documentation française (données quantitatives) ; Donnat Olivier, Cogneau Denis. Mars 1990. *Les Pratiques culturelles des Français 1973-1989*, Paris : La Découverte / La Documentation française.

³ De 1989 à 2009, ces dispositifs ont touché près de 12 000 établissements scolaires, 49 000 enseignants et plus de 1 500 000 écoliers, collégiens, lycéens, apprentis et jeunes concernés par la politique de la ville (1989-2009 *Géographie de l'éducation au cinéma*. 2009. Paris : Centre national du cinéma et de l'image animée. En ligne : <https://www.cnc.fr/documents/36995/153434/1989+-+2009+-+G%C3%A9ographie+de+l%27%C3%A9ducation+au+cin%C3%A9ma.pdf/8ddbfbcc-ef46-82b2-d6a8-cbf7ac7ddbbed>).

1992 le développement de jumelages entre établissements scolaires et structures culturelles ; un nouveau protocole d'accord en 1993 ajoute aux partenaires précités l'Enseignement supérieur et encourage la création de sites pilotes pour l'EAC dans les villes puis les départements. Les plans locaux prévus dans le protocole de 1983 commencent ainsi à voir le jour.

Lorsque Jack Lang devient ministre de l'Éducation nationale en 2002, on observe un nouveau et important changement de paradigme : l'impératif démocratique, qui se traduisait par la multiplication de dispositifs territoriaux, est reformulé par la notion de « généralisation », qui recentre l'EAC sur les missions de l'État, et évolue vers un impératif de massification (Bordeaux, 2014). Avec Catherine Tasca à la tête du ministère de la Culture, un plan de cinq est mis en place, qui constitue véritablement un acte fondateur pour l'EAC. Ce plan, doté d'un budget exceptionnel de 40 M€ au sein du ministère de l'Éducation nationale, s'ajoutant à celui du ministère de la Culture, est remarquable par sa cohérence et son ambition : fort développement de projets à l'échelle des classes, formation sans précédent des cadres de l'Éducation nationale, création de pôles de ressources thématiques pour l'EAC et de nouvelles ressources éditoriales, site Internet dédié, universités d'été thématiques et transversales. Son impact est tel que, malgré sa durée finalement limitée à deux années (il est fortement remis en cause par le gouvernement suivant), son influence est observable jusqu'en 2012, année de relance de l'EAC par les ministres Aurélie Filipetti et Vincent Peillon.

Tout au long de cette histoire souvent mouvementée, l'EAC se caractérise, de manière contrastée, par une montée en évidence, une faiblesse structurelle et un atout singulier. L'évidence s'observe dans le consensus social (à défaut du consensus institutionnel) qui se forme rapidement au sujet de l'EAC, et dans la montée en légitimité, aux yeux des acteurs aussi bien éducatifs que culturels, de l'éducation aux arts et à la culture. La faiblesse réside dans la difficulté persistante à articuler les politiques de l'État et des collectivités territoriales, malgré l'investissement de plus en plus grand de ces dernières, de manière directe (financement de projets) ou indirecte (financement pour les équipements culturels et les collectifs artistiques), et dans la persistance de « disputes entre doctrines » (Wallon, 2010 : 265) opposant éducation artistique et enseignements artistiques. L'atout consiste, enfin, dans la capacité de l'EAC à renouer trois approches historiquement séparées, voire antagonistes : transmission par l'expérience de l'art, prônée par Malraux ; transmission par l'apprentissage des pratiques d'expression, revendiquée par l'animation socioculturelle ; transmission par les savoirs, assurée par les institutions éducatives.

Marie-Christine Bordeaux

Bibliographie :

Marie-Christine Bordeaux, « Les aléas de l'éducation artistique et culturelle, entre démocratisation et généralisation », in *Politiques de la culture - Carnet de recherches du Comité d'histoire du Ministère de la culture et de la communication sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles*, mis en ligne le 13 octobre 2014 : <http://chmcc.hypotheses.org/798>

Marie-Christine Bordeaux, « L'éducation artistique : un partenariat inachevé », in Poirrier Philippe, Rizzardo René (dir.), *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de*

la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009), Paris : La Documentation française, 2009, p. 419-455.

Collectif, *Charte pour l'éducation artistique et culturelle*. Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle, 2007, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Le-Haut-Conseil-de-l-Education-Artistique-et-Culturelle-HCEAC>

Pierre Moulinier, *Chronologie des événements en rapport avec la démocratisation culturelle*, document de travail du Comité d'histoire du ministère de la Culture / Histoire des politiques de « démocratisation culturelle », 28 avril 2011 – révisé en juillet 2013.

André D. Robert, « Autour de mai 1968, la pédagogie en question. Le colloque d'Amiens », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 41, n°3, 2008, p. 27-45.

Emmanuel Wallon, « L'éducation artistique et culturelle » in *Politiques et pratiques de la culture* (sous la direction de Philippe Poirrier), Paris : La Documentation française (coll. « Les Notices »), 2010, p. 265-275.